



Extrait du cadastre de 1813 : le corps de garde de la Pointe du Roselier, B 2086, le fort, B2063, la caserne, B2065 et le sémaphore, B2060 (AD 22)

IVR53_20082213394NUCB

Auteur de l'illustration : Moisy

Auteur du document reproduit : Moisy

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite